

# ÉCOLE ST-LÉON-DE-WESTMOUNT

## Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école St-Léon-de-Westmount tenue  
mercredi le 23 septembre 2020 à 18h30 en virtuel

### 1.Ouverture de l'assemblée

Sont présents:

Tania Genzardi, directrice

Catherine Dong, parent

Line Aubin, Directrice-adjointe

William Nahorniak, parent et vice-président

Delphine Léouffre, parent et présidente

David Agra, parent et secrétaire

Edwige Nicolas, enseignante

Vincent Durocher, parent

Catherine Bergeron, psychoéducatrice

Gloria Rosado, parent

Julie Caron, enseignante

Nathalie Meunier, technicienne SDG

Tania Giroux, parent substitut

Myriam Gendron, enseignante

Suzanne Latendresse, enseignante

Mauricio Garzon, parent substitut

Sont absents: Pierre-Emmanuel Pedneault, directeur-adjoint

Invité: Aucun

Observateur: Aucun

18h30, l'assemblée est ouverte.

Nous avons quorum.

**1. Tour de table**

**2. Élection du président, vice-président et du secrétaire**

Delphine Leouffre est élue présidente

William Nahorniak est élu vice-président

David Agra est élu secrétaire

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le compte-rendu du 9 juin 2020 sera adopté au prochain C.É.

**4. Questions du public :** Aucune personne du public.

**5. Partenaires**

**5.1 Fondation:** William sera le parent qui fera le lien entre la Fondation et le C.É.

**5.2 OPP:** un parent de l'OPP siègera au C.É. mais sans droit de vote

Proposé par : Delphine Léouffre

Appuyé par : Julie Caron

Adopté à l'unanimité

**5.4 Comité de parents :**

Parmi 7 candidatures, 5 membres du CP ont été choisis à la suite d'un processus de sélection déterminé par le CP (voir en annexe). Les 5 membres parents désignés pour siéger au CA de la CSSDM sont:

- madame Sandra BOISSE (pour représenter le district Sud)
- monsieur Sylvain P. CARON (pour représenter le district Centre)
- madame Kiléka COULIBALY (pour représenter le district Ouest)
- monsieur Benoit GUILMAIN (pour représenter le district Est)
- madame Mélisandre SHANKS (pour représenter le district Nord) ;

Ils seront désignés officiellement le mardi 28 septembre 2020.

Les régions ont été attribuées de façon arbitraire puisque dans leurs choix, le CP a choisi de miser sur la complémentarité des candidats afin de représenter le mieux possible la diversité des dynamiques, des réalités, des besoins et la population générale de parents. À noter que le directeur de la CSSDM a refusé de faire parvenir au CP l'appel de désignation et qu'à la suite d'une mise en demeure envoyée par le CP à la CSSDM, le CP, suivant l'accord de ses membres, a choisi de procéder à la sélection tout de même afin de respecter les délais exigés par la loi pour que le CA soit formé à temps.

Le Comité Parent s'est dissocié de la FCPQ et il est maintenant affilié avec celui de Laval. Il compose le RCPAQ, le regroupement des comités parents autonomes du Québec (<https://rcpaq.org/>).

Il y a aussi une tension entre le DG de la CSSDM et le Comité Parent quant aux communications au sujet des dossiers et lorsque la présidence du CP est à la recherche d'informations et de précisions. Relation en mutation qui va sûrement s'améliorer au cours de l'année et lorsque le CA sera en fonction.

**5.5 Comité de quartier ou de ville:** Nous enlèverons ce point car il n'y a plus de comité de quartier depuis qu'il n'y a plus de commissaire.

## **6. Service de garde**

Nathalie explique le roulement du SDG avec les mesures sanitaires imposées par la pandémie. Elle explique qu'il sera impossible de faire du parascolaire tout en respectant les bulles d'élèves.

Durant les journées pédagogiques, il n'y aura plus de sorties à l'extérieur de l'école, mais on va faire venir des spectacles ou autres. Toujours en respectant les consignes émises par la DSP.

## **7. Travaux du conseil**

### **7.1 Règles de régie interne et calendrier des rencontres**

Les rencontres se feront via TEAMS les jeudis à 18h30.

Dates :

Jeudi 22 octobre

Jeudi 26 novembre

Jeudi 14 janvier

Jeudi 11 février

Jeudi 18 mars

Jeudi 22 avril

Jeudi 20 mai (date mobile)

Jeudi 10 juin

### **7.2 Budget du C.É.**

Il y a deux budgets attribués au C.É. soit :

400\$ fonctionnement

400\$ formation

Pour l'instant ce budget n'est alloué à aucune activité en particulier. Le CÉ se réserve le droit d'attribuer des sommes à des projets au cours de l'année si nécessaire.

### **7.3 PTRDI**

Il a été expliqué par Tania et approuvé en ligne.

Brièvement, la population scolaire du territoire de St-Léon-de-Westmount va augmenter considérablement d'ici les prochaines années. La bâtisse Annexe Charlevoix restera une bâtisse annexée à St-Léon pour les 3 prochaines années. L'agrandissement autorisé en 2017 devrait commencer cet automne. De plus, l'école au Centre-ville sur la rue De Lamontagne devrait être construite d'ici 5 ans, ce qui répondra davantage à la clientèle du secteur Peter McGill. Il y a aussi un projet qui est analysé d'une grosse école primaire sur le terrain des Grands Séminaires (près du Collège de Montréal).

## **8. Informations variées**

### **8.1 Rentrée scolaire :**

Il y a présentement 441 élèves dans la bâtisse de St-Léon et 175 élèves dans la bâtisse de Charlevoix. Nous notons une baisse de clientèle. Selon la direction, cette baisse s'explique par une hausse de demande de scolarisation à domicile, les enfants inscrits à l'école virtuelle à cause de la pandémie ainsi que les familles qui n'ont pas encore envoyé leur enfant à la l'école par crainte de la COVID (sans justification légale).

Nous notons aussi une importante baisse de clientèle d'enfants au service de garde. Nous avons perdu plus de la moitié des enfants du service de garde probablement relié à la COVID et la crainte de laisser les enfants à l'école après les heures de classe.

Tania mentionne aussi l'espace « Conseil d'Établissement » maintenant disponible sur la page WEB de l'école. Delphine mentionne également l'importance d'ouvrir la discussion avec les parents de l'école sur la page Facebook des parents de l'école.

### **8.2 Chantier : Agrandissement**

La CSSDM devrait lancer l'appel d'offre d'ici quelques jours. Nous serons alors en mesure de connaître le nom de l'entrepreneur et d'avoir un échéancier des travaux.

## **9. Varia : rien**

### **9. Levée de la séance**

Levée de l'assemblée : 20 :14

Il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.



## Processus de désignation du CP-CSDM

### pour désigner les parents sur le futur CA du nouveau CSSdM

Processus adopté par les membres du Comité de parents de la CSDM (CP-CSDM) lors des réunions virtuelle du mardi 2 juin et du jeudi 18 juin 2020, en prévision de la formation du futur conseil d'administration (CA) du nouveau centre de services scolaire de Montréal (CSSdM).

## 1. Normes légales à respecter

*Pour présenter sa candidature, il est essentiel de respecter les critères d'éligibilité ou d'inéligibilité prévus par la loi, notamment :*

- a. Être de citoyenneté canadienne.
- b. Avoir 18 ans accomplis, sans curatelle.
- c. Avoir domicile sur le territoire du CSSdM et résider au Québec, depuis au moins six mois.
- d. Être parent d'un enfant fréquentant une école relevant du CSSdM.
- e. Siéger sur le conseil d'établissement de cette école et représenter officiellement les parents de cette école au sein du Comité de parents (élection en assemblée générale).
- f. Ne pas avoir été reconnu coupable de certaines infractions, ni avoir reçu de peine d'emprisonnement.
- g. Ne pas être membre de la direction ou du personnel du CSSdM.
- h. Ne pas être membre d'un conseil municipal (ville ou arrondissement) ni d'une assemblée législative (au provincial ou au fédéral).
- i. Déposer sa candidature selon le numéro de district assigné à son établissement scolaire.

**VOIR : « Critères d'éligibilité pour les membres des conseils d'administration »**

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/reseau/Criteres\\_d\\_eligibilite\\_pour\\_les\\_membres\\_des\\_conseils\\_d\\_administration.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/Criteres_d_eligibilite_pour_les_membres_des_conseils_d_administration.pdf)

## 2. Profil attendu des candidatures

*Voici les attentes des membres du Comité de parents envers les parents qui siégeront sur le futur CA :*

- a. Faire preuve d'ouverture, d'assiduité et de loyauté.
- b. Être intègre, favoriser l'écoute active et le travail d'équipe.
- c. Faire preuve d'une excellente capacité d'analyse et de communication.
- d. Manifester de la courtoisie (politesse) et avoir un contrôle de soi exemplaire.
- e. Adhérer aux valeurs du Comité de parents et démontrer un esprit démocratique.
- f. Avoir une expérience liée à la mission du CSSdM.
- g. Démontrer un engagement communautaire.

*La complémentarité des candidatures sera privilégiée.*

### 3. Détails du processus de désignation → Premier CA du CSSdM (2020)

#### I. COMITÉ D'ANALYSE

##### a. Composition :

Trois membres du comité exécutif, incluant le président, et quatre autres membres du Comité de parents. (À l'exception des personnes candidates.)

La conseillère stratégique accompagnera le comité d'analyse dans son mandat.

##### b. Mandat :

Recommander, pour décision par le Comité de parents, les candidatures répondant au profil établi.

##### c. Formation du comité :

→ Au plus tard le samedi 1<sup>er</sup> août 2020

#### II. DÉROULEMENT À LA SUITE DU LANCEMENT DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION

##### a. Réception du cahier de candidature, comprenant :

i) un CV (*curriculum vitae*) à jour,

ii) une lettre expliquant :

... comment vous répondez au profil attendu décrit ci-haut,

... pourquoi vous désirez vous engager

... et quelle posture vous entendez adopter après votre désignation sur le futur CA.

iii) votre photo (facultatif).

→ Au plus tard le vendredi 7 août 2020

##### b. Analyse des cahiers de candidatures par le comité d'analyse

→ Du lundi 10 au jeudi 20 août 2020

##### c. Entretiens avec les membres du Comité de parents

Pour les candidatures ayant reçu la recommandation du comité d'analyse.

→ Le mardi 25 août 2020

#### III. ENTRETIENS DE PRÉSENTATION ET DÉSIGNATION

##### a. Entretiens avec les membres du Comité de parents :

Les personnes candidates pourront se présenter et, par la suite, échanger avec les membres du CP, afin de clarifier et/ou proposer des réponses à un questionnaire connu à l'avance.

Les règles de cette étape auront été établies par les personnes candidates, en collaboration avec le ou la responsable de la modération de ces entretiens.

##### b. Désignation des parents membres du futur CA :

Le choix des candidatures répondant au profil établi se fera par un scrutin préférentiel, secret, des membres en règle du Comité de parents.

Une résolution désignant, conformément à la loi, les cinq parents choisis sera ensuite adoptée.

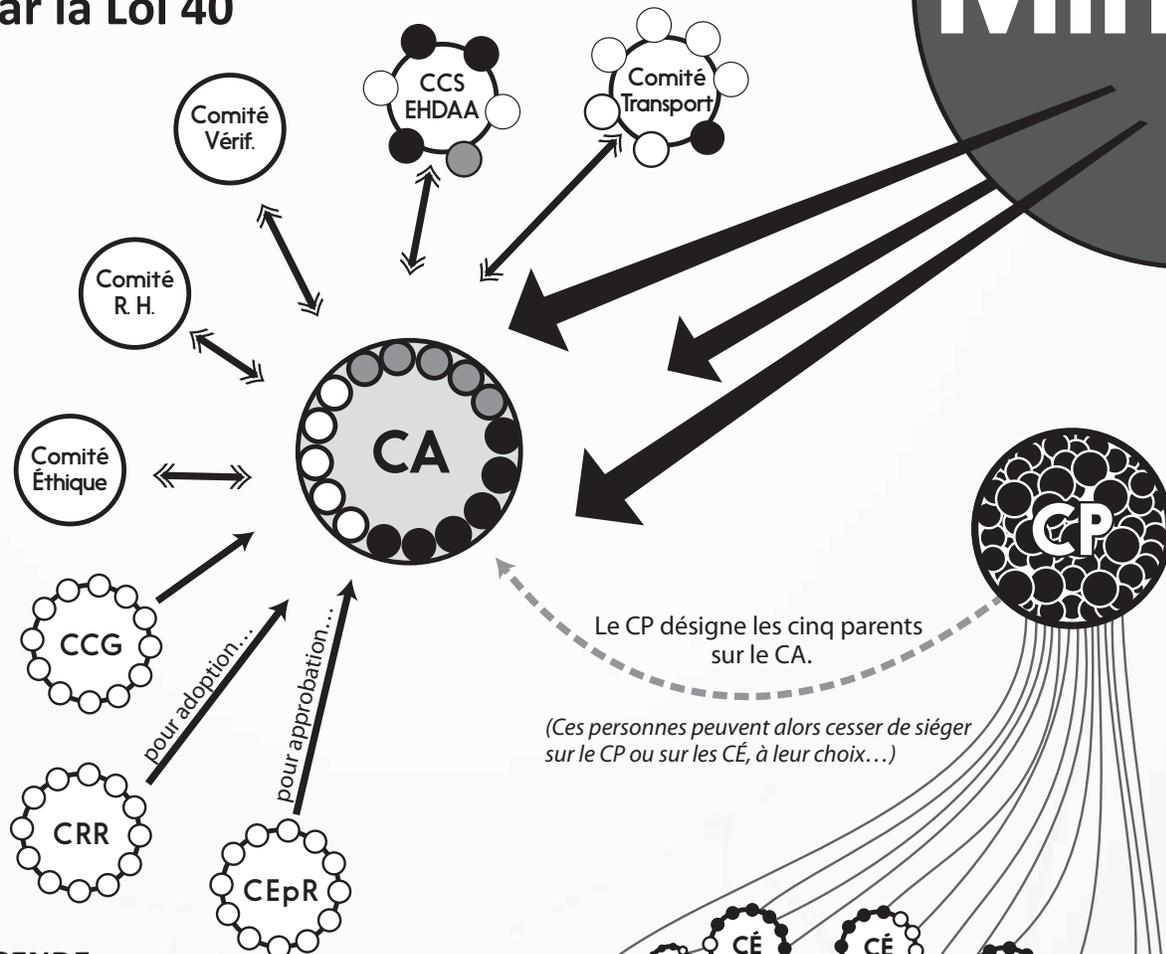
Si nécessaire, cette résolution pourra être entérinée ultérieurement par le Comité de parents :

→ au plus tard le mardi 6 octobre 2020.

## 4. Échéancier de travail du processus de désignation

1. Envoi aux membres du CP du profil et du processus adoptés : Fait, le jeudi 25 juin 2020 !
2. Affichage du profil et du processus sur notre site Internet : Fait, le jeudi 9 juillet 2020 !
3. Choix des questions d'entretiens par le CP (échanges de courriels) : ... dès que possible...
4. Comité d'analyse :
  - Formation du comité : **au plus tard le** samedi 1<sup>er</sup> août 2020  
ou environ 15 jours de calendrier après le lancement du processus de désignation
  - Adoption de ses règles de fonctionnement : **au plus tard le** lundi 10 août 2020  
ou environ 25 jours de calendrier après le lancement du processus de désignation
5. Réception des cahiers de candidature : **au plus tard le** vendredi 7 août 2020  
ou environ 21 jours de calendrier après le lancement du processus de désignation
6. Analyse des cahiers de candidature : **au plus tard du** lundi 10 au jeudi 20 août 2020  
ou entre le 25<sup>e</sup> et le 35<sup>e</sup> jour de calendrier après le lancement du processus de désignation
7. Préparation des modalités des entretiens : **au plus tard du** lundi 10 au mardi 25 août 2020  
ou entre le 25<sup>e</sup> et le 40<sup>e</sup> jour de calendrier après le lancement du processus de désignation
8. Entretiens avec les membres du Comité de parents : **au plus tard le** mardi 25 août 2020  
ou environ 40 jours de calendrier après le lancement du processus de désignation
9. Résolution de désignation : **au plus tard le** mardi 25 août 2020  
ou durant la séance du CP au cours de laquelle les entretiens et le scrutin auront lieu
10. Date limite fixée par la loi : **au plus tard le** mardi 26 octobre 2020

# Représentation de l'engagement parental dans la nouvelle gouvernance instaurée par la Loi 40



## LÉGENDE

- CA ==> Conseil d'administration
- CP ==> Comité de parents
- CÉ ==> Conseils d'établissement
- CCG ==> Comité consultatif de gestion
- CRR ==> Comité de répartition des ressources
- CEpR => Comité d'engagement pour la réussite
- ==> Membres du personnel
- ==> Membres de la communauté
- ==> Parents





PAR COURRIEL

SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le vendredi 10 juillet 2020

Monsieur Robert Gendron  
Directeur général  
Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM)  
5100, rue Sherbrooke Est, local 108  
Montréal (Québec) - H1V 3V9  
[dirgen@csgm.qc.ca](mailto:dirgen@csgm.qc.ca)

**OBJET : Mise en demeure d'envoyer l'avis de désignation afin de pouvoir entamer le processus de désignation des membres du Comité de parents au CA**

Monsieur le Directeur général,

Il m'incombe de prendre acte, au nom du Comité de parents, de votre refus, signifié dans votre lettre du vendredi 26 juin dernier, de donner suite à nos demandes répétées d'envoyer dès maintenant aux membres de notre instance l'avis de désignation pour les parents qui siégeront sur le futur conseil d'administration du nouveau Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM).

Je me vois ainsi forcé de vous réitérer que vous nous imposez cette décision malgré la volonté clairement exprimée par le Comité de parents, lors de sa séance virtuelle du jeudi 18 juin 2020 [annexe A], après des mois de travaux préparatoires pour développer une procédure de désignation [annexe B] qui respecte l'esprit et la lettre de la nouvelle Loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, adoptée sous le bâillon le samedi 8 février 2020. Il est bien mentionné aux articles 8 et 11 de l'annexe I de la Loi 40 que les parents qui siégeront sur les futurs CA seront désignés « selon le processus déterminé par le comité de parents ».

Or, ce processus est pour nous le fruit d'un travail qui a débuté dès le mois de février, tout de suite après l'adoption du projet de loi 40 : on pourrait même dire qu'il est la conséquence logique de tous les travaux qui ont commencé en octobre 2019, lors du dépôt du projet de loi, et qui se seraient poursuivis en mars et en avril, n'eût été de la pandémie. Nous vous soumettons ci-après un tableau [annexe C] résumant tous les événements qui ont mené et mèneront à la désignation des parents sur le futur CA. C'est notamment pour cette raison que les membres du Comité de parents ont jugé que nous avons collectivement tous et toutes avantage, de même que le CSSdM en tant que nouvel organisme scolaire, à ce que les personnes qui seront éventuellement désignées pour siéger sur le futur CA aient pu contribuer à ces travaux et puissent donc profiter de toutes les connaissances ou les expériences développées durant ceux-ci.



Qui plus est, l'interprétation que vous présentez dans votre réponse [annexe D] au sujet de cet « effet combiné » de l'institution des conseils d'établissement « avant le 18 septembre » et de la transmission par la direction générale « au plus tard le 22 septembre 2020 » de l'avis de désignation à chaque membre du Comité de parents nous semble excéder ce qui est prévu par la loi et ce qui a été décidé par le gouvernement. En effet, à la fois la lettre du ministre du mercredi 29 avril 2020 [annexe E], qui annonce sa décision de reporter l'entrée en fonction des membres des futurs CA, et le préambule du décret 522-2020 du 13 mai dernier [annexe F], *Report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions*, qui actualise cette décision, ne font mention que d'un seul objectif pour ce report : tenir compte des contraintes extraordinaires causées par l'état d'urgence sanitaire due à la COVID-19 et ainsi « permettre que le plus de gens intéressés et qualifiés possible puissent se rendre disponibles » (décret, page 2127A).

Il ne peut pas s'agir, comme vous le soutenez dans votre réponse, que pour être éligible à un poste sur le futur CA, les parents doivent siéger « à un conseil d'établissement d'une école en date du 18 septembre prochain ». Et cela est d'autant plus vrai que l'article 14 de ce même décret indique expressément qu'une désignation qui aura été faite avant le 14 mai 2020, date de sa publication, « demeure valide » (décret, page 2128A). Et nous savons bien que certains centres de services scolaires se sont déjà prévalus de cette disposition, ailleurs au Québec. D'ailleurs, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCCSQ) a produit un tableau qui démontre clairement une interprétation différente de la vôtre et en parfaite concomitance avec notre demande [annexe G].

Considérant que ce raisonnement erroné ne peut plus justifier à lui seul votre décision, il nous faut vous rappeler maintenant la responsabilité que vous accorde la Loi 40 : le nouvel article 143.7 stipule que la direction générale d'un CSS « doit s'assurer que les membres du conseil d'administration qui y siègent à titre de parent d'un élève sont désignés dans les délais requis ». La procédure de désignation que le CP s'est donné exigera au moins 30 jours de calendrier pour se déployer, si tout se passe bien, et si nous voulons tout à la fois respecter les droits et les attentes des personnes qui présenteront leur candidature, de même que les objectifs visés et le sérieux avec lequel les membres du CP se sont acquittés de leur travail lors de l'élaboration de cette procédure. Notons au passage que le premier calendrier prévu par la loi, entre le 1er mai et le 1er juin, comptait lui aussi 30 jours de calendrier. Or, votre refus d'accéder à notre demande ne vous permettra pas d'assumer cette responsabilité légale et vous serez le seul responsable d'un retard dans la désignation complète du futur CA.

Nous vous avons déjà fourni des explications, lors de nos récents échanges, au sujet de l'impossibilité de respecter le nouveau calendrier de dix jours ouvrables, entre le 22 septembre et le 6 octobre 2020, pour procéder à cette désignation lors de la prochaine rentrée scolaire, et elles nous apparaissent toujours valides. Compte tenu des sérieuses difficultés que nous avons connues à l'automne 2019, alors que le service du Secrétariat général de la CSDM a peiné à recueillir les coordonnées des nouveaux membres du Comité de parents, et considérant qu'à l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas quelles sont les personnes qui pourront se charger de ces tâches au retour des vacances d'été, il nous semble particulièrement illusoire d'espérer que tout se passera pour le mieux si on ne s'est pas au moins préparé au pire ! Vous n'êtes pas sans savoir à quel point cette simple tâche, en apparence, de compiler les noms



et les adresses courriels des membres du CP — dont les élections se sont déroulées en début d'année scolaire dans l'une des 156 possibles assemblées générales annuelles de parents — peut s'avérer excessivement compliquée, même à l'extérieur des turbulences de la rentrée, dans un milieu aussi éclaté que celui de l'ancienne CSDM, ce à quoi la nouvelle gouvernance n'a rien changé à cette réalité...

Et tout cela sans prendre en considération les risques réels que les obstacles provoqués par le prolongement ou par la recrudescence de la pandémie actuelle de la COVID-19 pourraient grandement bousculer le calendrier prévu à la fin de l'été. Vous avez-vous-même déjà reconnu que des décisions tardives de la Direction de la Santé publique pourraient avoir des conséquences imprévisibles pour nos écoles, pour nos familles et pour la participation des parents à tous les niveaux de la structure de gouvernance de notre réseau scolaire ; il nous semble plus prudent de nous en prémunir dès maintenant, en n'attendant pas pour agir qu'elles puissent être annoncées.

Nous avons déjà reçu la liste des personnes éligibles à des postes sur le futur CA que votre administration a établie ce printemps, à partir des résolutions adoptées à votre demande dans les conseils d'établissement de chaque école attachée au CSSdM. Dans la pratique, il s'agit du seul document qui est nécessaire, techniquement, pour lancer maintenant notre processus de désignation, s'il nous faut agir sans votre collaboration.

Considérant que notre dernière demande écrite qui vous invitait à faire parvenir l'avis de désignation au plus tard le 30 juin 2020 a été refusée, **vous êtes maintenant formellement mis en demeure de faire l'envoi de l'avis de désignation**, au plus tard le 14 juillet 2020 et sans autre délai, à défaut de quoi le Comité de parents se verra dans l'obligation de lancer son processus de désignation sans plus attendre, afin de le compléter à la fin du mois d'août prochain.

Nous avons essuyé de nombreux refus de votre part au cours des derniers mois, des refus qui détonnent de ce que laissent présager les conversations que nous avons pu avoir avant le début de la pandémie, ce qui peut nous inquiéter pour la suite de la collaboration entre nos organisations. Mais la question qui nous occupe maintenant est d'une toute autre importance, soit celle de la mise en place du conseil d'administration. Nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en péril l'entrée en fonction de ses futurs membres, les besoins sont beaucoup trop importants ici pour courir ce risque.

Je vous prie de bien vouloir agir en conséquence.

Bien à vous,

Marc Etienne Deslauriers  
Président du Comité de parents



## ANNEXES :

- A. Résolution adoptée le 18 juin 2020 par le Comité de parents, demandant à la direction générale du CSSdM de faire l'envoi avant le 30 juin 2020 de l'avis de désignation du futur CA à l'ensemble des membres actuels de notre instance. (3 pages)
- B. Document de présentation du processus de désignation dont s'est doté le Comité de parents, après les travaux menés lors de deux rencontres virtuelles du mardi 2 et jeudi 18 juin 2020. (4 pages)
- C. Tableau récapitulatif des événements qui mènent ou mèneront à la désignation des parents sur le futur CA du Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM). (4 pages)
- D. Réponse de la direction générale du CSSdM, du 26 juin 2020, à notre demande d'envoyer l'avis de désignation aux membres du Comité de parents avant le 30 juin 2020. (1 page)
- E. Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, transmise le mercredi 29 avril 2020, annonçant sa décision de reconsidérer le calendrier de déploiement de la Loi 40. (3 pages)
- F. Extrait de la Gazette officielle du Québec du 14 mai 2020 (152-e année, no 20A), pages 2127A et 2128A, qui présente le décret 522-2020 du 13 mai 2020 : Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions. (2 pages)
- G. Tableau récapitulatif des délais du report de la date de désignation des membres du futur conseil d'administration de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ). (1 page)
- H. Copie des courriels de convocation des membres du CP-CSDM à la séance annulée du mardi 17 mars dernier (après la déclaration d'état d'urgence sanitaire du vendredi 13 mars 2020) et à la première séance virtuelle de travail sur ce processus de désignation, incluant la description des lectures préalables suggérées. (12 pages)
- I. Extraits de nos échanges de courriels, du vendredi 19 jusqu'au vendredi 26 juin dernier, au sujet des demandes du CP-CSDM adoptées lors de la séance virtuelle du jeudi 18 juin précédent, incluant certaines pièces qui y étaient jointes. (L'intégralité des échanges demeure disponible sur demande.) (4 pages)

## EN COPIE CONFORME (c.c.) :

- M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation  
⇒ [ministre@education.gouv.qc.ca](mailto:ministre@education.gouv.qc.ca)
- Mme Julie Lussier, directrice de cabinet de monsieur Roberge  
⇒ [Julie.Lussier@education.gouv.qc.ca](mailto:Julie.Lussier@education.gouv.qc.ca)
- M. Eric Blackburn, sous-ministre en titre du ministère de l'Éducation  
⇒ [Eric.Blackburn@education.gouv.qc.ca](mailto:Eric.Blackburn@education.gouv.qc.ca)
- Me Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale du CSSdM  
⇒ [verrier.a@cscdm.qc.ca](mailto:verrier.a@cscdm.qc.ca)
- Membres du Comité de parents



## ANNEXE A

Résolution adoptée le 18 juin 2020 par le Comité de parents, demandant à la direction générale du CSSdM de faire l'envoi avant le 30 juin 2020 de l'avis de désignation du futur CA à l'ensemble des membres actuels de notre instance



## **RÉSOLUTION – Envoi immédiat aux membres du CP de l’avis de désignation des parents sur le futur conseil d’administration du nouveau Centre de services scolaire de Montréal**

ATTENDU l’adoption sous le bâillon, en février 2020, de la Loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*, dont le préambule indique « une révision des fonctions » des comités de parents et la modification de la gouvernance des commissions scolaires, désormais des centres de services scolaires ;

ATTENDU les modifications apportées au calendrier de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des commissions scolaires, tel qu’il appert à la pièce jointe produite par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ;

ATTENDU la possibilité de transmettre depuis le 9 mars dernier, et jusqu’au plus tard le 22 septembre prochain, un avis de désignation aux membres du Comité de parents en vue de la composition du futur conseil d’administration du nouveau Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ;

ATTENDU que le CSSDM possède toutes les coordonnées nécessaires à la transmission dudit avis de désignation aux membres actuels du Comité de parents ;

CONSIDÉRANT la réflexion rigoureuse et documentée du Comité de parents afin de se doter d’un processus « clair, connu et sans ambiguïté », tel que demandé notamment dans les webinaires de formation du MEES, diffusés les 26 mai et 9 juin dernier ;

CONSIDÉRANT que cette réflexion incluait une revue de littérature, une analyse de la loi et une appréciation du changement posture nécessaire aux fins de l’actualisation de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) ;

CONSIDÉRANT que ce processus, adopté lors de la réunion virtuelle du 18 juin 2020, est constitué de quatre étapes (en sus des obligations légales) :

- Diffusion du profil attendu des personnes candidates et du processus de désignation adopté par le Comité de parents, ainsi que formation du comité d’analyse des candidatures ;





- Réception des cahiers de candidatures, contenant un CV et une lettre démontrant les qualités recherchées, ainsi que les motifs de l'engagement et la posture que la personne candidate entend adopter ;
- Analyse des candidatures reçues par le comité d'analyse, afin de vérifier leur conformité avec le profil attendu;
- Présentation aux membres du CP des candidatures conformes au profil attendu par le Comité de parents, lors de la séance du vote qui désignera les parents qui siégeront sur le futur CA ;

CONSIDÉRANT que les membres de l'actuel Comité de parents comprennent parfaitement le changement de paradigme nécessaire à un choix judicieux des parents à être désignés au futur CA ;

CONSIDÉRANT qu'il sera difficile, voire impossible, de respecter le processus adopté pour une décision claire et éclairée à la désignation des parents au futur CA, en n'ayant qu'une fenêtre de temps de 10 jours ouvrables ;

CONSIDÉRANT les impacts sur la constitution d'un CA de l'incapacité du Comité de parents à agir dans le délai de 10 jours évoqué ci-haut ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents désire poursuivre son travail avec rigueur et assumer pleinement ses responsabilités quant à la désignation de cinq membres parents du futur CA et des fonctions que ces personnes pourraient occuper en son sein ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Comité de parents de prendre tous les moyens à la disposition de leur instance afin d'assurer une désignation respectueuse des objectifs poursuivis par la Loi 40

Il est proposé, par Tamar-Anne Duverger, avec l'appui de Sandra Boisse, et résolu de demander à la direction générale du CSSDM :

- QUE SOIENT ACHEMINÉ immédiatement, ou au plus tard le 30 juin 2020, l'avis de désignation sur le futur CA aux membres du Comité de parents, car cet avis est nécessaire à enclencher le processus de désignation adopté par le comité de parents, conformément à l'Annexe 1 de la Loi 40 ;





- QUE SOIT INCLUS dans cet avis l'information actualisée suivante, tel que demandé lors d'un échange courriel le 27 avril dernier :

**« Le processus de désignation ainsi que les modalités afférentes seront transmises aux personnes candidates, en plus d'être disponibles sur le site internet du Comité de parents, dès l'émission du présent avis. »**

*Résolution adoptée pendant la réunion virtuelle du jeudi 18 juin 2020.*

**(Copie certifiée conforme, à Montréal, le vendredi 19 juin 2020.)**

Marc. Etienne DESLAURIERS, président





## ANNEXE B

Document de présentation du processus de désignation dont s'est doté le Comité de parents, après les travaux menés lors de deux rencontres virtuelles du mardi 2 et jeudi 18 juin 2020



## Processus de désignation du CP-CSDM pour désigner les parents sur le futur CA du nouveau CSSdM

Processus adopté par les membres du Comité de parents de la CSDM (CP-CSDM) lors des réunions virtuelle du mardi 2 juin et du jeudi 18 juin 2020, en prévision de la formation du futur conseil d'administration (CA) du nouveau centre de services scolaire de Montréal (CSSdM).

### 1. Normes légales à respecter

Pour présenter sa candidature, il est essentiel de respecter les critères d'éligibilité ou d'inéligibilité prévus par la loi, notamment :

- a. Être de citoyenneté canadienne.
- b. Avoir 18 ans accomplis, sans curatelle.
- c. Avoir domicile sur le territoire du CSSdM et résider au Québec, depuis au moins six mois.
- d. Être parent d'un enfant fréquentant une école relevant du CSSdM.
- e. Siéger sur le conseil d'établissement de cette école et représenter officiellement les parents de cette école au sein du Comité de parents (élection en assemblée générale).
- f. Ne pas avoir été reconnu coupable de certaines infractions, ni avoir reçu de peine d'emprisonnement.
- g. Ne pas être membre de la direction ou du personnel du CSSdM.
- h. Ne pas être membre d'un conseil municipal (ville ou arrondissement) ni d'une assemblée législative (au provincial ou au fédéral).
- i. Déposer sa candidature selon le numéro de district assigné à son établissement scolaire.

**NOTE :** Les détails des ces critères sont présentés dans le document suivant du ministère de l'Éducation :  
**« Critères d'éligibilité pour les membres des conseils d'administration »**

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/reseau/Criteres\\_d\\_eligibilite\\_pour\\_les\\_membres\\_des\\_conseils\\_d\\_administration.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/Criteres_d_eligibilite_pour_les_membres_des_conseils_d_administration.pdf)

### 2. Profil attendu des candidatures

Voici les attentes des membres du CP-CSDM envers les parents qui siégeront sur le futur CA :

- a. Faire preuve d'ouverture, d'assiduité et de loyauté.
- b. Être intègre, favoriser l'écoute active et le travail d'équipe.
- c. Faire preuve d'une excellente capacité d'analyse et de communication.
- d. Manifester de la courtoisie (politesse) et avoir un contrôle de soi exemplaire.
- e. Adhérer aux valeurs du CP-CSDM et démontrer un esprit démocratique.
- f. Avoir une expérience liée à la mission du CSS.
- g. Démontrer un engagement communautaire.

La complémentarité des candidatures sera privilégiée.

### 3. Détails du processus de désignation, à l'intention des personnes candidates

#### I. PROCESSUS À LA SUITE DE L'ÉMISSION DE L'AVIS DE DÉSIGNATION PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSSDM

##### a. Réception des cahiers de candidature

Doivent inclure un CV à jour, ainsi qu'une lettre expliquant :

- 1) comment vous répondez au profil attendu,
- 2) pourquoi vous désirez vous engager
- 3) et quelle posture vous entendez adopter après votre désignation sur le futur CA.

→ Au plus tard le jeudi 30 juillet 2020

##### b. Analyse des cahiers de candidatures par le comité d'analyse

→ Du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 10 août 2020

##### c. Entretiens avec les membres du CP-CSDM

Pour les candidatures ayant reçu la recommandation du comité d'analyse.

→ Le mardi 25 août 2020

#### II. COMITÉ D'ANALYSE

##### a. Composition :

Trois membres du comité exécutif, incluant la présidence, et quatre autres membres du CP-CSDM. (À l'exception des personnes candidates.)

La conseillère stratégique accompagnera le comité d'analyse dans son mandat.

##### b. Mandat :

Recommander, pour décision par le CP-CSDM, les candidatures répondant au profil établi.

#### III. ENTRETIENS DE PRÉSENTATION et DÉSIGNATION

##### a. Entretiens avec les membres du CP-CSDM :

Les personnes candidates pourront se présenter et, par la suite, échanger avec les membres du CP-CSDM, afin de clarifier et/ou proposer des réponses à un questionnaire connu à l'avance.

Les règles de cette étape auront été établies par les personnes candidates, en collaboration avec le ou la responsable de la modération de ces entretiens.

##### b. Désignation des parents membres du futur CA :

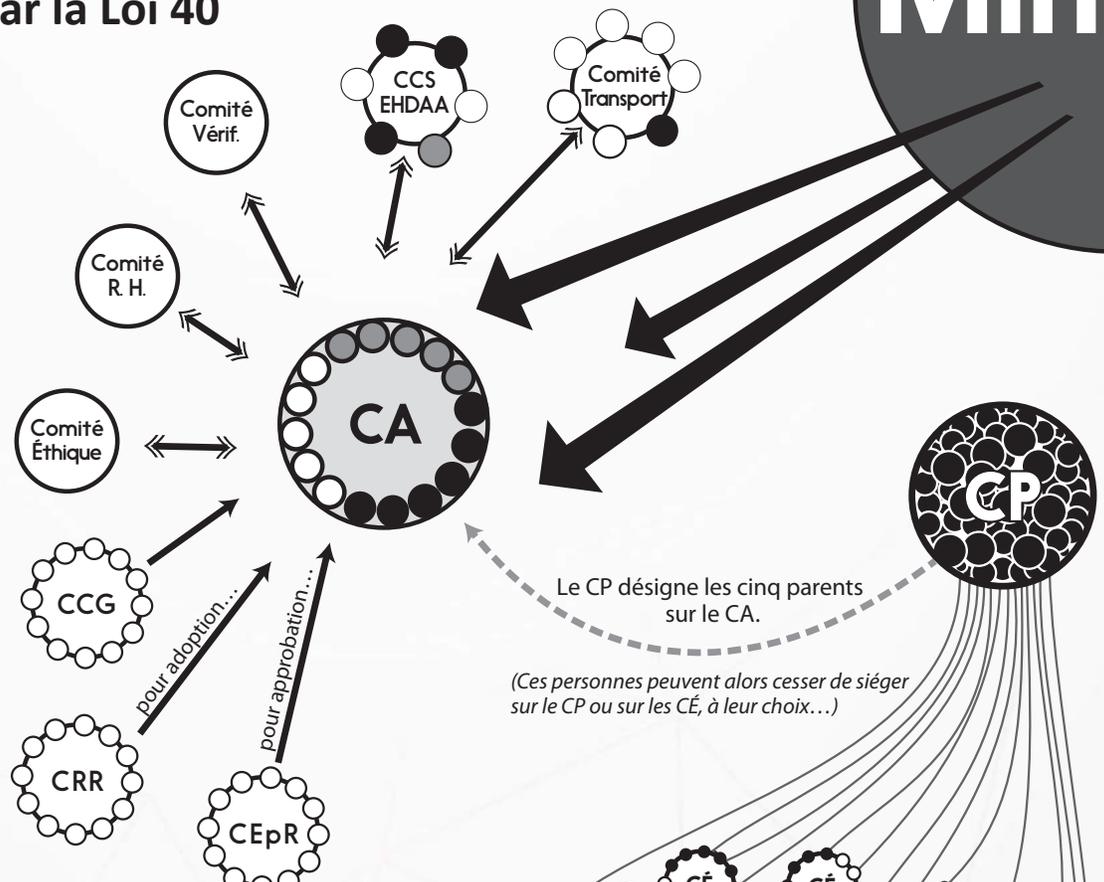
Le choix des candidatures répondant au profil établi se fera par un scrutin préférentiel, secret, des membres en règle du CP-CSDM.

Une résolution désignant, conformément à la loi, les cinq parents choisis sera adoptée ensuite.

## 4. Échéancier de travail du processus de désignation

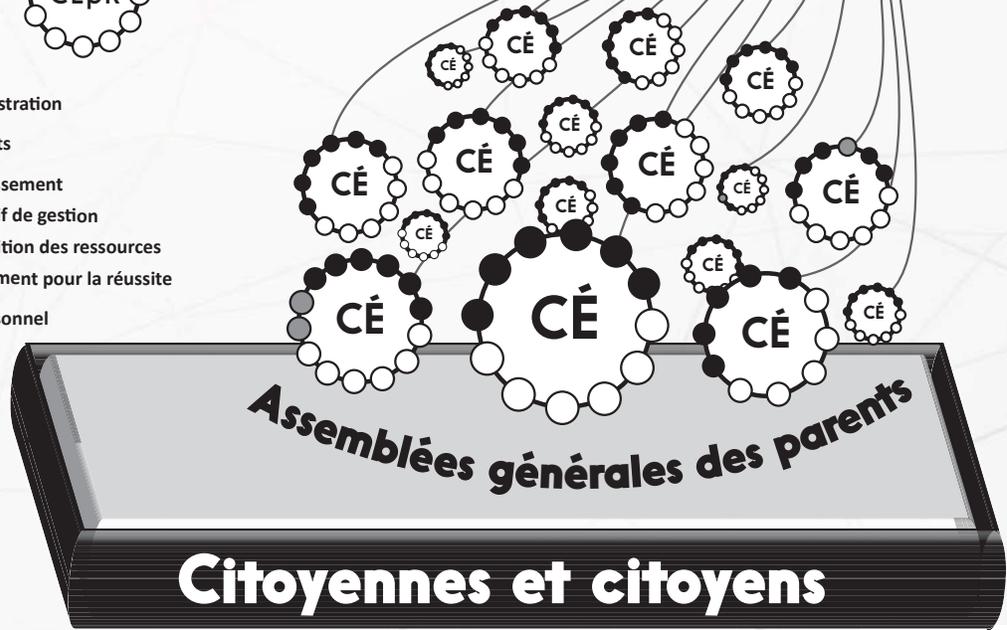
1. Envoi aux membres du profil et du processus adoptés : **Fait, le jeudi 25 juin 2020 !**
2. Affichage du profil et du processus adoptés sur notre site Web : **Fait, le jeudi 9 juillet 2020 !**
3. Choix des questions préalables par le CP (par échanges de courriels) : **dès que possible...**
4. Comité d'analyse :
  - Formation du comité : **au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2020**
  - Adoption de ses règles de fonctionnement : **au plus tard le 10 août 2020**
5. Réception des cahiers de candidatures : **au plus tard 15 jours de calendrier après l'émission de l'avis de désignation (possiblement du 15 au 30 juillet 2020)**
6. Analyse des cahiers de candidatures : **entre le 15<sup>e</sup> jour et le 25<sup>e</sup> jour de calendrier après l'émission de l'avis de désignation (au plus tard du 10 au 20 août 2020)**
- Préparation des modalités d'entretien : (prévu au point 8) **entre le 15<sup>e</sup> jour et le 30<sup>e</sup> jour de calendrier après l'émission de l'avis de désignation (au plus tard du 10 au 25 août 2020)**
7. Entretiens avec le CP-CSDM : **au plus tard 5 jours de calendrier après la fin de l'analyse des cahiers (possiblement le mardi 25 août au 2020)**
8. Résolution de désignation **durant la séance au cours laquelle les entretiens et le scrutin ont lieu (possiblement le mardi 25 août au 2020)**

## Représentation de l'engagement parental dans la nouvelle gouvernance instaurée par la Loi 40



### LÉGENDE

- CA =====> Conseil d'administration
- CP =====> Comité de parents
- CÉ =====> Conseils d'établissement
- CCG ==> Comité consultatif de gestion
- CRR ==> Comité de répartition des ressources
- CEpR => Comité d'engagement pour la réussite
- =====> Membres du personnel
- =====> Membres de la communauté
- =====> Parents





## **ANNEXE C**

Tableau récapitulatif des événements qui mènent ou mèneront à la désignation des parents sur le futur CA du Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM)

## Événements devant mener à la désignation des membres du Comité de parents sur le futur conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal

Dates	Événements
8 février 2020	Adoption sous le bâillon du projet de loi 40, <i>Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.</i>
11 février 2020	Rencontre extraordinaire du comité de travail sur PL40, concernant l'adoption de la loi. Premières discussions sur les prochaines étapes et les changements pour le CP.  Réunion du comité exécutif : discussion du découpage des territoires et des différents changements de la Loi 40 pour les parents (sur les CÉ, le CP et le futur CA).
18 février 2020	Rencontre avec le DG pour discuter des changements à venir et des relations entre la direction générale et le Comité de parents. Le président du CP informe le DG qu'une réunion du CP a lieu le soir même et qu'une présentation sur le découpage serait intéressante. (On discute également du prochain budget du CP.)  Réunion du CP : présentation d'un projet de découpage aux membres basé sur les anciens réseaux régionaux et présentation des principaux changements apportés par l'adoption de la Loi 40.
26 février 2020	Rencontre extraordinaire du comité exécutif du CP concernant le découpage. Décision d'engager un processus de consultation pour préciser le profil attendu des membres du CA et de définir en conséquence le mode de désignation des parents au futur CA. Formation d'un comité de travail responsable de préparer les ateliers.
5 mars 2020	Lettre de la direction générale aux présidents des CÉ afin d'établir les listes d'éligibilité pour la nomination des futurs membres parents du CA.
5 mars 2020	Recherche documentaire sur les rôles, fonctions et posture des membres d'un CA.  Rencontre du comité de travail pour la préparation du processus de réflexion sur la nouvelle gouvernance.

13 mars 2020	Déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec et suspension des activités d'éducation ; interdiction des rassemblements.
17 mars 2020	Réunion annulée au CP : 100% dédiée au processus de désignation, des travaux en ateliers étaient prévus.  La convocation comprenait une revue de littérature sur la posture attendue des membres de CA, en général (les CA des centres de services scolaires n'ont fait l'objet d'encore aucun article explicatif).
19 mars 2020	Transmission d'un courriel du secrétariat général aux directions d'établissement affirmant la nécessité de continuer les étapes relatives aux processus de désignation des futurs membres du CA. Demande formelle de retourner les résolutions au plus tard le 15 avril 2020 (vote par moyen électronique autorisé).
20 mars 2020	Début des rencontres hebdomadaires des membres du comité exécutif du CP.
24 mars 2020	Réunion du comité exécutif du CP : processus de désignation.
31 mars 2020	Réunion planifiée mais annulée du CP : 2 <sup>e</sup> partie des ateliers de réflexion sur le mode de désignation des membres parents du CA.
31 mars 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
7 avril 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
14 avril 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
15 avril 2020	Date limite de transmission par les CÉ des résolutions permettant d'établir les listes d'éligibilité des futurs membres du CA.

21 avril 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
26 avril 2020	Arrêté 2020-029 permettant la tenue d'assemblées par voie virtuelle.
28 avril 2020	Suivi lors de la rencontre du comité exécutif du CP : le DG enverra un courriel pour aviser qu'il enverra une communication pour établir les listes de candidatures.
5 mai 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
5 mai 2020	Première rencontre du CP depuis le début de la pandémie : présence du DG pour répondre aux questions des membres du CP. Discussion sur les directives quant à la nouvelle gouvernance et le processus de désignation à adopter.
12 mai 2020	Réunion du comité exécutif du CP. Résolution du CP concernant le mécontentement quant à l'annonce du calendrier modifié de la mise en place des CA.
13 mai 2020	Décret 522-2020 : report de la désignation et de l'entrée en fonction des membres des CA des CSS.
19 mai 2020	Rencontre du comité de travail : préparation du sondage concernant le profil attendu des membres du CA et le processus de désignation de membres parents du CA.
19 mai 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
20 mai 2020	Rencontre du comité de travail : finalisation du sondage.
21 mai 2020	Lancement du sondage sur le processus de désignation des parents sur le futur CA préalable à la rencontre du CP le 2 juin.
26 mai 2020	Réunion du comité exécutif du CP.

31 mai 2020	Réunion du comité de travail. Analyse du sondage sur le profil attendu et le mode de désignation. Préparation de la réunion du CP concernant le nouveau mode de désignation des futurs parents au CA.
2 juin 2020	Réunion du comité exécutif du CP. Réunion du CP dédiée entièrement à une activité de réflexion sur le profil attendu des membres du CA et le mode de désignation des membres parents au futur CA.
7 juin 2020	Réunion de préparation pour la prochaine rencontre du CP sur le mode de désignation des membres.
9 juin 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
11 juin 2020	Réunion extraordinaire du comité exécutif du CP.
17 juin 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
18 juin 2020	Réunion du comité exécutif du CP.
18 juin 2020	Seconde réunion entièrement dédiée à finaliser la réflexion sur le profil attendu des membres du CA et le mode de désignation des membres parents au futur CA. Adoption du profil attendu et du processus de désignation des parents au CA. Adoption de la résolution visant à demander à la DG de transmettre les avis aux parents pour enclencher le processus de désignation.
25 juin 2020	Transmission aux membres du CP du mode de désignation des membres parents au CA. En préparation : affichage sur FB et site Web.
26 juin 2020	Lettre du DG refusant la transmission immédiate de l'avis de désignation aux membres du Comité de parents.



## **ANNEXE D**

Réponse de la direction générale du CSSdM, du 26 juin 2020, à notre demande d'envoyer l'avis de désignation aux membres du Comité de parents avant le 30 juin 2020

Montréal, le 26 juin 2020

Monsieur Marc-Étienne Deslauriers  
Président  
Comité de parents du Centre de services scolaire de Montréal

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la résolution du Comité de parents (CP) portant sur la désignation des membres parents au conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). À cet égard, je dois vous informer que je ne donnerai pas suite à la demande du CP visant la transmission immédiate de l'avis de désignation à vos membres.

Rappelons que la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à la gouvernance et à l'organisation scolaires* (la *Loi*) prévoit actuellement que les conseils d'établissement doivent être institués avant le 18 septembre et qu'au plus tard le 22 septembre 2020, le directeur général transmet un avis de désignation à chaque membre du CP, ayant été élu en assemblée générale.

L'effet combiné de ces dispositions me convainc donc que les personnes qui pourront se porter candidates en tant que membres parents du CA des centres de services scolaires sont les membres du comité de parents siégeant à un conseil d'établissement d'une école en date du 18 septembre prochain. Toutefois, je considère qu'il serait tout à fait approprié que le CP fasse parvenir aux parents, dans les meilleurs délais, toute l'information pertinente concernant le processus de désignation que vous aurez déterminé afin que ceux-ci puissent dès lors réfléchir à l'opportunité de siéger au CA du CSSDM et se préparer en conséquence.

Je terminerai en insistant sur le fait qu'en tant que directeur général du CSSDM, je dois veiller à l'application des règles prévues à la *Loi* et particulièrement celles relatives au processus de désignation des membres de notre futur CA. J'espère pouvoir compter sur la collaboration du Comité de parents dans le cadre de l'accomplissement de mes fonctions et obligations.

Cordialement,

Le directeur général,

Robert Gendron

## ANNEXE E

Lettre du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, transmise le mercredi 29 avril 2020, annonçant sa décision de reconsidérer le calendrier de déploiement de la Loi 40

Québec, le 29 avril 2020

Mesdames les Directrices générales et  
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,  
Partenaires du réseau scolaire,

Au cours des derniers mois, le gouvernement vous a soutenus dans la mise en œuvre de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

Le contexte actuel de la pandémie nous contraint toutefois à reconsidérer le calendrier de déploiement de la Loi de même que le plan d'accompagnement initialement prévus. En effet, il s'avère nécessaire de permettre aux membres du réseau scolaire de se consacrer entièrement à la réussite du plan de retour graduel dans les écoles qui a été présenté cette semaine par le gouvernement du Québec ainsi qu'au maintien des acquis et à la poursuite des apprentissages des élèves.

La date d'entrée en vigueur des centres de services scolaires francophones demeure le 15 juin 2020. Toutefois, je vous informe que j'ai pris la décision de proposer au gouvernement le report de l'entrée en fonction des membres des conseils d'administration (CA) des centres de services scolaires (CSS) francophones au 15 octobre 2020.

Par conséquent, la direction générale devra assumer les fonctions et les pouvoirs dévolus au CA jusqu'au 15 octobre 2020, de la même façon qu'elle exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires depuis la sanction de la loi.

Afin de soutenir la direction générale pendant la période de transition, je vous demande de mettre en place un comité consultatif (annexe). Celui-ci aura pour mandat d'appuyer la direction générale dans la prise de décision d'ici la formation du CA.

Compte tenu du prolongement de la période de transition, il est également demandé de reporter autant que possible la prise de décision et de se limiter aux décisions essentielles au fonctionnement de l'organisation, et ce, d'ici l'entrée en fonction du CA.

... 2

Le tableau ci-dessous présente les dates modifiées :

Étape	Date prévue	Nouvelle date
<b>Conseil d'établissement</b>		
Élection des membres des conseils d'établissement francophones et désignation des membres du comité de parents	Au plus tard le 30 septembre 2020	Au plus tard le 18 septembre 2020
<b>Conseil d'administration</b>		
Transmission d'un avis de désignation à chaque membre du comité de parents	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> mai 2020	Au plus tard le 22 septembre 2020
Date limite pour la désignation des membres parents et des membres du personnel	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Au plus tard le 6 octobre 2020
Publication d'un avis sur le site Internet du CSS pour la désignation des membres représentants de la communauté	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> mai 2020	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Date limite pour la cooptation des membres représentants de la communauté	Au plus tard le 10 juin 2020	Au plus tard le 14 octobre 2020
Entrée en fonction des conseils d'administration	Le 15 juin 2020	Le 15 octobre 2020
Première rencontre des conseils d'administration	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2020	Au plus tard le 23 octobre 2020

Également, dans l'éventualité où les mesures de distanciation sociale émises par le gouvernement seraient maintenues jusqu'à l'automne, nous vous invitons à réfléchir à des solutions permettant de désigner les membres des conseils d'administration.

Le plan d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Loi a été modifié pour tenir compte du nouvel échéancier. Ainsi, les modalités de formation et d'accompagnement seront rendues disponibles au réseau selon le calendrier ci-après. Il vous sera également possible d'utiliser les outils diffusés afin d'offrir de la formation sur la nouvelle gouvernance scolaire à votre personnel.

<b>Semaine du 18 mai</b>	- Distribution dans le réseau scolaire de la captation vidéo de la présentation générale de la Loi. - Publication de documents d'information et d'outils (foire aux questions, tableaux comparatifs, aide-mémoire, etc.)
<b>Semaine du 25 mai</b>	- Webinaire sur la mise en place des conseils d'administration francophones à l'intention des directions générales, des secrétaires généraux et des partenaires
<b>Semaine du 8 juin</b>	- Webinaire à l'intention des membres des conseils d'établissement et des comités de parents

Enfin, prenez note qu'aucun changement n'est apporté par la présente aux élections des membres des CA des CSS anglophones, prévues le 1<sup>er</sup> novembre 2020, ni à l'entrée en fonction des membres des CA des CSS anglophones, prévue le 5 novembre 2020.

Je vous rappelle que pour toute question concernant la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, vous pouvez écrire à l'adresse [gouvernance@education.gouv.qc.ca](mailto:gouvernance@education.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge

p. j.

## ANNEXE F

Extrait de la Gazette officielle du Québec du 14 mai 2020 (152-e année, no 20A), pages 2127A et 2128A, qui présente le décret 522-2020 du 13 mai 2020 : Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions

## Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

### Décret 522-2020, 13 mai 2020

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (2020, chapitre 1)

#### Report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions

CONCERNANT le Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions

ATTENDU QUE la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (2020, chapitre 1) a été sanctionnée le 8 février 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 331 de cette loi, le gouvernement peut, par règlement, prendre avant le 8 août 2021 toute mesure utile à son application ou à la réalisation efficace de son objet;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a suspendu les services éducatifs et d'enseignement;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 2 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 et jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1), un projet de règlement peut être édicté sans avoir fait l'objet d'une publication lorsque l'autorité qui l'édicte est d'avis que l'urgence de la situation l'impose;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 13 de cette loi, le motif justifiant l'absence d'une telle publication doit être publié avec le règlement;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 18 de cette loi, un règlement peut entrer en vigueur dès la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* lorsque l'autorité qui l'a édicté est d'avis que l'urgence de la situation l'impose et le motif justifiant une telle entrée en vigueur doit être publié avec le règlement;

ATTENDU QUE, de l'avis du gouvernement, l'urgence due aux circonstances suivantes justifie l'absence de publication préalable et une telle entrée en vigueur du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions :

— l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement le 13 mars 2020 et renouvelé depuis implique une distanciation physique et un arrêt d'activités qui peuvent rendre difficile le bon déroulement de la constitution des premiers conseils d'administration des centres de services scolaire dans les délais prévus par la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

— la désignation de certaines catégories de membres des conseils d'administration devant avoir lieu, en vertu de cette loi, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, il importe de retarder ce délai de manière à permettre que le plus de gens intéressés et qualifiés possible puissent se rendre disponibles pour exercer cette fonction capitale en période de transition et d'implantation des mesures d'amélioration de la gouvernance scolaire prévues par cette loi;

— la date d'entrée en vigueur des articles 166,167, 176 et 177 doit être clarifiée considérant leur inclusion dans deux paragraphes d'entrée en vigueur distincts alors qu'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour tous était souhaitée, plutôt que des entrées en vigueur différenciées selon le type de centre de services scolaire, au 15 juin 2020 ou au 5 novembre 2020.

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter le Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur :

QUE le Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions, annexé au présent décret, soit édité.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

## **Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions**

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (2020, chapitre 1, a. 331)

**1.** L'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire (2020, chapitre 1) est modifié par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante : « À compter du 15 juin 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020, il assume les fonctions que la loi attribue au conseil d'administration du centre de services scolaire et à ses membres. ».

**2.** L'article 318 de cette loi est modifié par le remplacement de « 15 juin 2020 » par « 15 octobre 2020 ».

**3.** L'article 321 de cette loi est modifié par la suppression de « des établissements qui relèvent d'une commission scolaire anglophone ».

**4.** L'article 325 de cette loi est modifié par l'insertion, après le mot « séance », de « du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone doit se tenir au plus tard le 23 octobre 2020 et celle ».

**5.** L'article 329 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de « 15 juin 2020 dans le cas d'une commission scolaire francophone » par « 15 octobre 2020 dans le cas d'une commission scolaire ou d'un centre de services scolaire francophone ».

**6.** L'article 332 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa, de « 15 juin 2020 » par « 15 octobre 2020 ».

**7.** L'article 335 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1<sup>o</sup> de « 163 à 181 » par « 163 à 165, 168 à 176, 178 à 181 ».

**8.** L'article 7 de l'annexe I de cette loi est modifié par le remplacement :

1<sup>o</sup> dans le premier alinéa, de « 1<sup>er</sup> mai 2020 » par « 22 septembre 2020 »;

2<sup>o</sup> dans le troisième alinéa, de « 1<sup>er</sup> juin 2020 » par « 6 octobre 2020 ».

**9.** L'article 15 de l'annexe I de cette loi est modifié par le remplacement de « 1<sup>er</sup> juin 2020 » par « 6 octobre 2020 ».

**10.** L'article 17 de l'annexe I de cette loi est modifié par le remplacement de « 1<sup>er</sup> mai 2020 » par « 1<sup>er</sup> septembre 2020 ».

**11.** L'article 20 de l'annexe I de cette loi est modifié par le remplacement de « 10 juin 2020 » par « 14 octobre 2020 ».

**12.** L'article 25 de l'annexe I de cette loi est modifié par le remplacement de « qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans » par « dont le mandat se terminera le 30 juin 2022 et ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2023 ».

**13.** L'article 3 de l'annexe II de cette loi est modifié par le remplacement de « 1<sup>er</sup> juin 2020 » par « 1<sup>er</sup> novembre 2020 ».

**14.** La désignation d'une personne faite conformément à une annexe de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire avant le 14 mai 2020 demeure valide.

Toutefois, l'entrée en fonction de cette personne comme membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire obéit aux règles prévues par cette loi telle qu'elle se lit à compter de cette date.

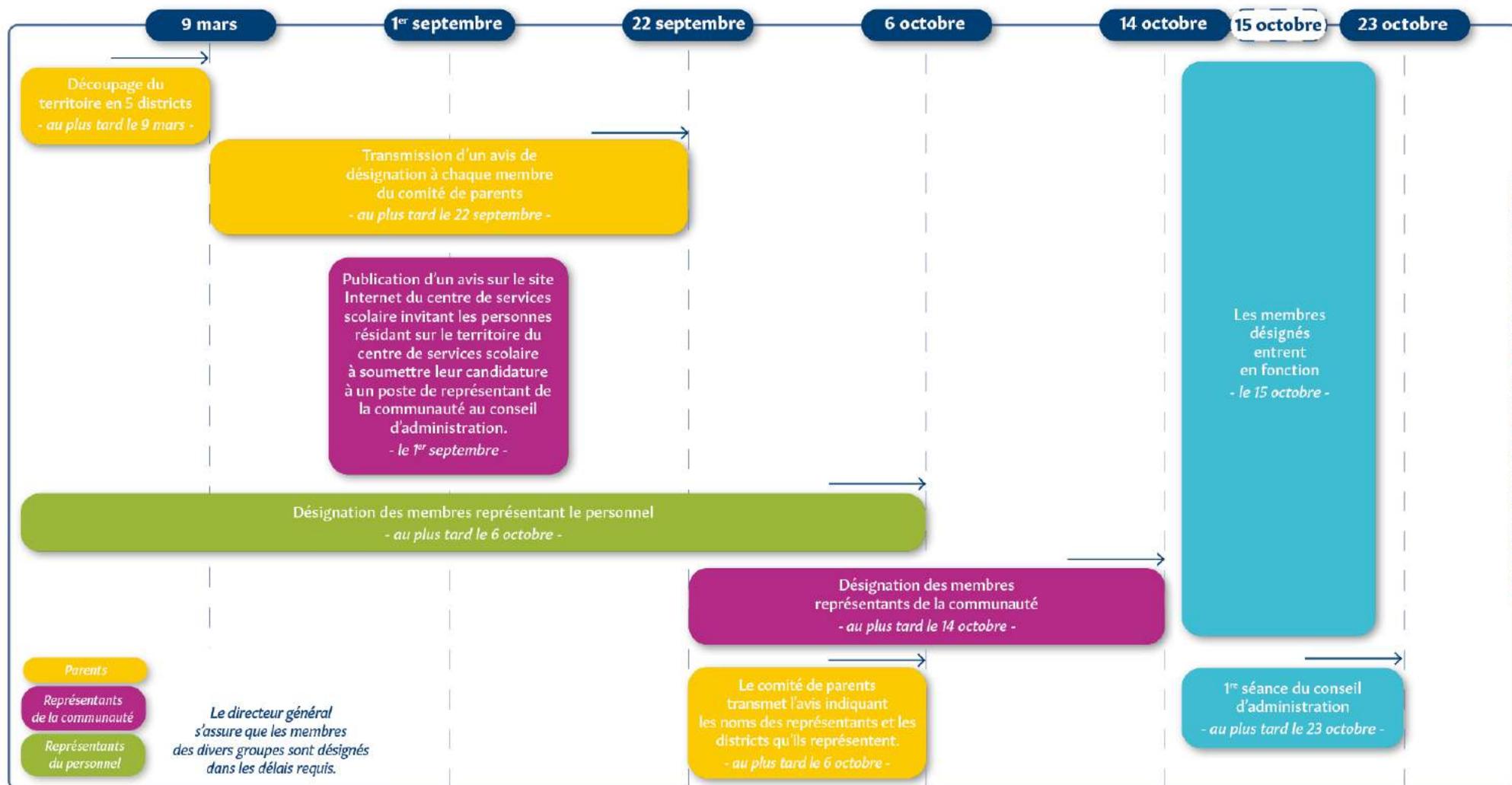
**15.** Le présent règlement entre en vigueur le 14 mai 2020.

72591

## ANNEXE G

Tableau récapitulatif des délais du report de la date de désignation des membres du futur conseil d'administration de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)

## ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER DE FORMATION DES PREMIERS CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES





## **ANNEXE H**

Copie du courriel de convocation des membres du CP-CSDM à la première séance virtuelle de travail sur ce processus de désignation, incluant la description des lectures préalables qui ont été suggérées dès le mois de mars 2020 (avant la déclaration d'état d'urgence sanitaire du vendredi 13 mars 2020)

**De:** Comité de Parents comite.parents@csgm.qc.ca   
**Objet:** Avis de convocation, réunion du CP-CSDM, le mardi 17 mars 2020  
**Date:** 9 mars 2020 17:09  
**À:** Comité de Parents comite.parents@csgm.qc.ca

---

## AVIS DE CONVOCATION

**OBJET :** Rencontre du comité de parents  
**LIEU :** Salle du conseil, 1er étage (local 180), 5100, rue Sherbrooke Est  
**DATE :** le mardi 17 mars 2020  
**HEURE :** 19 h 00

Bonjour !

La présente est pour vous convoquer à la prochaine réunion du Comité de parents de la CSDM, mardi de la semaine prochaine.

Nous vous envoyons cette convocation à l'avance pour que vous ayez le temps de bien vous préparer, car cette rencontre est exceptionnelle : nous y discuterons de l'avenir de la participation parentale à la CSDM.

Voici pourquoi cette rencontre est particulière...

-----  
a) RENDEZ-VOUS À UNE NOUVELLE ADRESSE...

D'abord, nous nous réunirons pour la première fois dans le nouveau centre administratif de la CSDM !

Situé au 5100 de la rue Sherbrooke Est (H1V 3R9), il se trouve à 5 minutes en voiture de l'ancien centre administratif, plus à l'est, ou à environ 10 minutes à pied du métro L'Assomption.

<https://goo.gl/maps/GytLQARB1x9T88hAA>

Le stationnement est payant, pour tous les membres du personnel et les personnes qui visitent, mais nous vous le rembourserons sur place, sur présentation du billet de parking.

Vous pouvez aussi utiliser le stationnement gratuit de l'école secondaire Marguerite-De Lajemmerais, à environ 500 mètres du nouveau centre administratif.

(Cette question est actuellement en discussion avec les représentants de la CSDM.)

-----  
b) LECTURES PRÉALABLES...

La prochaine réunion sera exclusivement consacrée à définir le mode de désignation des parents

La prochaine réunion sera exclusivement consacrée à définir le mode de désignation des parents qui siègeront sur le futur conseil d'administration du nouveau centre de services scolaire.

C'est d'ailleurs pourquoi nous vous demandons de bien prendre le temps de consulter toute la documentation proposée :

.1. // Trois articles (ci-joints), assez courts, qui portent sur les qualités et les habiletés que doivent posséder les membres d'un conseil d'administration, en général ;

.2. // Une balado de l'émission "Ça s'explique" (Radio-Canada) au sujet de la réforme de la gouvernance scolaire, d'une durée d'environ 10 minutes :

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/episodes/457417/commissions-scolaires-centres-services-comprendre-reforme>

.3. // Une étude sur les caractéristiques et les pratiques des conseils scolaires les plus performants en Ontario («Les conseils scolaires performants et leur leadership», 2013) ;

.4. // Un guide, en mode questions-réponses, sur la gouvernance des organismes sans but lucratif («20 questions que les administrateurs d'OSBL devraient poser sur la gouvernance», 2006).

Il est important de noter que ces lectures sont d'ordre général : il faut faire certaines adaptations en les consultant. Par exemple le mode d'élections des membres du CA du CSS est déjà déterminé par la Loi, leurs pouvoirs, rôles et fonctions spécifiques également. Mais, comme l'a dit à maintes reprises le ministre Roberge : «Ce n'est plus un Conseil des commissaires, mais un Conseil d'administration...»

Tous les documents peuvent être téléchargés dans le dossier en ligne de la réunion du mardi 17 mars prochain, dans le sous-dossier «Références et lectures préalables» :

[http://bit.ly/cpcsdm\\_mardi17mars2020](http://bit.ly/cpcsdm_mardi17mars2020)

-----  
c) TRAVAIL EN ATELIERS...

Enfin, toute cette préparation nous permettra de travailler tous et toutes ensemble pour définir le mode de désignation des parents du futur CA du centre de services scolaire, avec une formule qui permet à chacun de participer et d'y collaborer : du travail en ateliers !

Pour éviter les frustrations possibles, il faut noter que la gestion du temps des ateliers sera rigoureuse, d'où la nécessaire préparation préalable. Par expérience, nous savons qu'à partir du moment où un sujet de discussion est fortement lié à nos valeurs, le temps dévolu aux discussions et échanges a peu d'impacts sur le résultat final, car les valeurs sont rarement dans un domaine dit "négociable".

Nous allons donc former des petits groupes de 7 ou 8 huit personnes environ, pour discuter des

nous allons donc former des petits groupes, de 7 ou 8 nuit personnes environ, pour discuter des deux grands thèmes suivants :

- définir les attentes du CP-CSDM envers les cinq parents qui siégeront sur le futur CA, pour pouvoir ainsi mieux les choisir,
- et déterminer les mécanismes qui seront utilisés pour procéder à cette désignation.

Chacun de ces deux ateliers se conclura par une plénière, pour mettre en commun les propositions discutées en petits groupes et déterminer celles qui font consensus parmi les membres du CP-CSDM.

La nouvelle loi 40 prévoit que les comités de parents ont la responsabilité de choisir la façon dont on désignera les parents membres du futur CA : nous allons en profiter pleinement !

-----

Nous avons donc une chance unique de donner à la nouvelle structure de gouvernance de la CSDM une forme qui nous ressemblera vraiment : nous n'avons pas choisi cette réforme de structure, mais nous pouvons certainement la modeler à notre image...

Sur une note personnelle, je dois avouer que j'ai bien hâte de faire ce travail avec vous. Tout cela est très excitant !

Je crois que nous avons tout ce dont nous avons besoin pour bien nous préparer à cette tâche, j'espère que vous aurez autant de plaisir à la réaliser que nous en avons eu à la planifier pour vous.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Bonne lecture, bonne préparation, et à la semaine prochaine !

Bien à vous,

Marc. Etienne Deslauriers

Président du Comité de parents  
de la Commission scolaire de Montréal  
ccp.pres@csgm.qc.ca | • | 514 596-6121

RÉFÉRENCES :

- ⇒ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/530547/des-conseils-d-administration-independants-mais-aussi-credibles>
- ⇒ <https://www.adma.qc.ca/outils-du-gestionnaire/gouvernance/gouvernance/habiletés-incontournables-pour-sieger-a-un-ca/>
- ⇒ <https://www.lesaffaires.com/dossier/la-gouvernance-dans-tous-ses-etats/pourquoi-les-administrateurs-doivent-ils-developper-leurs-competences/567235>
- ⇒ [https://www.education-leadership-ontario.ca/application/files/2315/3618/6844/Les\\_conseils\\_scolaires\\_performants\\_et\\_leur\\_leadership\\_2013.pdf](https://www.education-leadership-ontario.ca/application/files/2315/3618/6844/Les_conseils_scolaires_performants_et_leur_leadership_2013.pdf)
- ⇒ <https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/episodes/457417/commissions-scolaires-centres-services-comprendre-reforme>



COMITÉ DE PARENTS DE LA CSDM  
5100, rue Sherbrooke Est, H1V 3R9  
Local180 — Bureau 1075

## Ordre du jour COMITÉ DE PARENTS

**5100, Sherbrooke Est (salle du conseil, au 1<sup>er</sup> étage)  
Séance régulière du mardi 17 mars 2020, à 19h**

- |   |          |
|---|----------|
| 1. Ouverture de l'assemblée   | // 19h00 |
| 2. Mot de bienvenue   |          |
| 3. Adoption de l'ordre du jour  |          |
| 4. Mot du président du Comité de parents  | // 19h10 |
| 5. Consultation :   |          |
| a. Délimitation des cinq districts pour désigner les parents siégeant sur le futur conseil d'administration : SUIVI | // 19h15 |
| 6. Objets de décision :   |          |
| a. Explications sur le fonctionnement des deux ateliers de travail  | // 19h20 |
| b. ATELIER #1 ⇒ Attentes du CP envers les parents siégeant sur le futur conseil d'administration                    | // 19h35 |
| <b>PAUSE (10 minutes), vers 20h35</b>   |          |
| c. ATELIER #2 ⇒ Mécanismes pour désigner les parents siégeant sur le futur conseil d'administration                 | // 20h45 |

d. Décisions concernant les attentes et le mode de désignation // 21h45

7. Points d'information : // 22h00

a. Résolution du CP des Patriotes (Saint-Bruno-de-Montarville)  
sur la représentation des parents EHDAA dans les CA des CSS

8. Période de questions et affaires diverses (*varia*) // 22h15

9. Levée de l'assemblée // 22h30



1. Des conseils  
d'administr...Devoir).pdf



2. Pourquoi les  
administrat...es.com).pdf



**De: Comité de Parents** comite.parents@csgm.qc.ca

**Objet:** Préinscription, 2e réunion virtuelle du mardi 2 juin 2020 + Exercice de réflexion sur la désignation du futur CA

**Date:** 22 mai 2020 11:15

**À:** metiennedeslauriers@icloud.com

---

Bonjour !

La première expérience a été tout à fait concluante : il est temps de convoquer une nouvelle réunion virtuelle du Comité de parents de la CSGM.

Réservez donc dès maintenant votre soirée du mardi 2 juin prochain, à 19h, pour ce 2e rendez-vous virtuel.

-----

#### EXERCICE DE RÉFLEXION

Toute la soirée sera dédiée à un grand exercice de réflexion sur la procédure à définir concernant la désignation des parents qui siégeront sur le futur conseil d'administration du nouveau Centre de services scolaires de Montréal, comme le prévoit la Loi 40.

Pour bien préparer cet exercice, nous vous invitons à compléter le formulaire en ligne suivant, afin de recueillir vos premières impressions et de planifier ainsi comment nous pourrions définir ensemble, en CP, cette procédure de désignation.

Voici le lien pour remplir ce formulaire en ligne :

[https://bit.ly/cpcsgm\\_designation\\_futurCA](https://bit.ly/cpcsgm_designation_futurCA)

-----

#### LECTURES PRÉALABLES

Cet exercice devait d'abord se faire à la mi-mars, mais la réunion a dû être annulée, compte tenu des contraintes que nous connaissons depuis maintenant deux mois.

Nous vous invitons donc à lire, ou à relire, les ressources qui vous avaient été envoyées à ce moment-là. Elles peuvent toujours être téléchargées dans le dossier en ligne de la séance du CP (annulée) du mardi 17 mars dernier, dans le sous-dossier «Références et lectures préalables» :

[http://bit.ly/cpcsdm\\_mardi17mars2020](http://bit.ly/cpcsdm_mardi17mars2020)

Vous pouvez également écouter le balado « Ça s'explique » de Radio-Canada : l'émission du 9 mars dernier portait justement sur la réforme de la gouvernance scolaire et la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires :

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/episodes/457417/commissions-scolaires-centres-services-comprendre-reforme>

-----

#### PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE

Enfin, puisque des votes se tiendront pendant cette soirée, votre préinscription est obligatoire. Vous pouvez la faire en ligne en cliquant le lien suivant :

[https://bit.ly/cpcsdm\\_preinscription2juin2020](https://bit.ly/cpcsdm_preinscription2juin2020)

La convocation officielle vous sera envoyée au milieu de la semaine prochaine.

Au plaisir de se re-revoir, toujours dans nos écrans !

Marc. Etienne Deslauriers

Président du Comité de parents de la CSDM

# Attentes des membres du CP-CSDM pour la désignation des parents sur le futur CA

Ce formulaire vise à recueillir vos premières impressions sur le processus de désignation et sur le rôle des parents qui siégeront sur le futur conseil d'administration du nouveau centre de services scolaire, comme le prévoit la Loi 40, adoptée sous le bâillon en février dernier.

Cet exercice servira ensuite à la préparation de la prochaine réunion du Comité de parents de la CSDM, le mardi 2 juin prochain, afin de définir ensemble, en CP, de quelle façon nous désignerons les parents qui deviendront membres de ce futur CA.

## IMPORTANT :

Avant de compléter ce formulaire et pour mieux alimenter vos réflexions, nous vous invitons à lire ou écouter les ressources suivantes : ce sont les mêmes qui vous avaient été présentées pour la rencontre du CP (annulée) du mardi 17 mars dernier.

Le formulaire débute ensuite à la page suivante.

RÉPONDRE AU PLUS TARD LE VENDREDI 29 MAI 2020.



## LECTURES PRÉALABLES

Bien sûr, il n'est pas obligatoire de tout lire, mais c'est « fortement recommandé »... : nous espérons surtout que cela vous sera utile !

Il est important de noter qu'à l'exception du balado « Ça s'explique » de Radio-Canada, qui porte spécifiquement sur la nouvelle gouvernance scolaire au Québec, les autres ressources proposées sont d'ordre général : il faut faire certaines adaptations en les consultant.

Par exemple le mode d'élections des membres du CA du CSS est déjà déterminé par la Loi, leurs pouvoirs, rôles et fonctions spécifiques également. Mais, comme l'a dit à plusieurs reprises le ministre Roberge : «Ce n'est plus un conseil des commissaires, mais un conseil d'administration...»

Tous les documents peuvent être téléchargés dans le dossier en ligne de la réunion du mardi 17 mars prochain, dans le sous-dossier «Références et lectures préalables» :

[http://bit.ly/cpcsdm\\_mardi17mars2020](http://bit.ly/cpcsdm_mardi17mars2020)

Alors (si ce n'est pas encore fait...), bonne lecture, ou bonne écoute !

### a. « Comprendre la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires »

Balado de l'émission « Ça s'explique », de Radio-Canada, diffusée le 9 mars 2020, qui explique la réforme de la gouvernance scolaire que met en place la Loi 40, notamment sur le rôle des nouveaux conseils d'administration qui les chapeautent.

ÉCOUTE = 10 minutes

==> <https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/episodes/457417/commissions-scolaires-centres-services-comprendre-reforme>

### b. « Des conseils d'administration indépendants, mais aussi crédibles »

Lettre d'opinion d'Yvan Allaire, président exécutif de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP), publiée dans Le Devoir, le 18 juin 2018.

LECTURE = environ 4 minutes

==> <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/530547/des-conseils-d-administration-independants-mais-aussi-credibles>



**c. « Pourquoi les membres de CA doivent développer leurs compétences ? »**

Entrevue avec Louise Champoux-Paillé, administratrice de sociétés et présidente du Cercle des administrateurs de sociétés certifiés, publiée dans Les Affaires, le 17 mars 2014.

LECTURE = environ 3 minutes

==> <https://www.lesaffaires.com/dossier/la-gouvernance-dans-tous-ses-etats/pourquoi-les-administrateurs-doivent-ils-developper-leurs-competences/567235>

**d. « Les habiletés incontournables pour siéger à un CA »**

Texte produit par l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, par mi sa série « Outils pour le gestionnaire », publié sur le site de cette organisation, le 10 août 2018.

LECTURE = environ 4 minutes

==> <https://www.adma.qc.ca/outils-du-gestionnaire/gouvernance/gouvernance/habiletés-incontournables-pour-sieger-a-un-ca/>

**e. « Les conseils scolaires performants et leur leadership »**

Étude commandée par le "Council of Ontario Directors of Education" et par l'Institut de leadership en éducation, sous la direction de Kenneth Leithwood, publié en juin 2013.

LECTURE = 48 pages, environ 40 minutes

==> [https://fnscf.ca/wp-content/uploads/2016/06/Document3Leithwood\\_2013\\_franais1copie.pdf](https://fnscf.ca/wp-content/uploads/2016/06/Document3Leithwood_2013_franais1copie.pdf)

**f. « 20 questions que les administrateurs d'OSBL devraient poser sur la gouvernance »**

Document informatif préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), sous la direction de Hugh Lindsay, publié en 2006.

LECTURE = 36 pages, environ 30 minutes

==> <https://drive.google.com/open?id=1gUi5jbLi66UMjDjBNAeDaaV4XmYef4a3>

**RÉPONDRE AU PLUS TARD LE VENDREDI 29 MAI 2020.**

(Assurez-vous d'avoir le temps de compléter toutes vos réponses en une seule fois, il ne vous sera pas possible d'enregistrer vos réponses et d'y revenir plus tard pour les compléter ou les modifier.)





## ANNEXE I

Extraits de nos échanges de courriels, du vendredi 19 jusqu'au vendredi 26 juin dernier, au sujet des demandes du CP-CSDM adoptées lors de la séance virtuelle du jeudi 18 juin précédent, incluant certaines pièces qui y étaient jointes

(L'intégralité des échanges demeure disponible sur demande.)

## Correspondances

Gendron Robert <gendronr@csgm.qc.ca>

Jeu 2020-07-02 16:02

À : Présidence du CP <ccp.pres@csgm.qc.ca>; metiennedeslauriers <metiennedeslauriers@icloud.com>

Bonjour M. Deslauriers,

D'entrée de jeu M. Deslauriers, je tiens à vous signifier que je ne compte pas donner suite à la demande que vous me faites, du moins pas dans les termes que vous me proposez.

En effet, les décisions que j'ai prises à l'égard du soutien que le CSSDM doit consentir au Comité de parents sont désormais effectives et ne restent que les modalités de fonctionnement à déterminer lors d'une rencontre, avec le Service du secrétariat général, que nous vous avons offert lors de ma récente réponse à vos questions.

Je comprends que vous désirez me faire part de la situation des dernières années du Comité de parents. Toutefois, l'environnement de gouvernance du système scolaire québécois est présentement en grande mouvance, d'autant plus que le contexte de pandémie en a repoussé le déclenchement final au 15 octobre prochain. Ainsi, c'est avec ces changements en tête que le soutien au CP par le CSSDM a été revu afin de le rendre conforme aux encadrements légaux qui nous régissent.

C'est tourné vers l'avenir et non vers le passé que mon administration désire travailler à redéfinir, avec le futur conseil d'administration, le contexte dans lequel le CP pourra contribuer à la mission éducative du CSSDM.

Ainsi, bien que je demeure tout à fait ouvert à ce que nous ayons, vous et moi, des discussions privilégiées afin de bien diriger nos organisations respectives, je vous réitère mon invitation à désigner une personne de votre comité exécutif qui pourra faire le lien entre le CP et le SSG afin que je puisse m'acquitter correctement de mes responsabilités de soutien et de suivi, selon les paramètres légaux existants, et que vous puissiez nous communiquer vos besoins dans le but que nos actions administratives respectives soient bien coordonnées.

À cet effet, vous pouvez contacter M. René Morales, le directeur du SSG à l'adresse courriel suivante : [morales@csgm.qc.ca](mailto:morales@csgm.qc.ca)

En vous souhaitant, M. Deslauriers, un excellent début d'été.

**Robert Gendron** | Directeur général | **Direction générale**  
[514 596-4245, poste 6312](tel:5145964245) | [gendronr@csgm.qc.ca](mailto:gendronr@csgm.qc.ca) | [csgm.ca](http://csgm.ca)



Le 30 juin 2020 à 10:57, Présidence du CP <[ccp.pres@csgm.qc.ca](mailto:ccp.pres@csgm.qc.ca)> a écrit :

Bonjour M. Gendron,

Je veux vous demander une autre conversation privée pour bien comprendre les réponses que vous nous avez données vendredi dernier.

J'aimerais que vous acceptiez, malgré le caractère privé de cet échange, la présence de monsieur Sylvain P. Caron et de madame Mélisandre Shanks, qui sont bien au fait -- certainement mieux que moi ! – de la situation du Comité de parents des dernières années.

Nous sommes disponibles ce jeudi ou vendredi, à votre convenance, pour cette rencontre avec vous en visio-conférence : nos discussions seront plus agréables si nous pouvons nous voir !

En attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie de recevoir mes chaleureuses salutations.

Bien à vous,

Marc. Etienne Deslauriers  
Président du CP-CSDM

---

**De :** Gendron Robert <[gendronr@csgm.qc.ca](mailto:gendronr@csgm.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 juin 2020 15:22

**À :** metiennedeslauriers <[metiennedeslauriers@icloud.com](mailto:metiennedeslauriers@icloud.com)>; Présidence du CP <[ccp.pres@csgm.qc.ca](mailto:ccp.pres@csgm.qc.ca)>

**Objet :** Correspondances

Bonjour,

Veuillez recevoir, M. le Président, les réponses aux différentes questions que vous m'avez adressées dernièrement.

## Correspondances

Gendron Robert <gendronr@csgm.qc.ca>

Ven 2020-06-26 17:00

À : metiennedeslauriers <metiennedeslauriers@icloud.com>; Présidence du CP <ccp.pres@csgm.qc.ca>

📎 3 pièces jointes (2 Mo)

lettre budget.pdf; Avis désignation.pdf; 20200622\_Lettre\_CP\_contrat.docx.pdf;

Bonjour,

Veuillez recevoir, M. le Président, les réponses aux différentes questions que vous m'avez adressées dernièrement.

En toute collaboration,

**Robert Gendron** | Directeur général | **Direction générale**  
[514 596-4245, poste 6312](tel:5145964245) | [gendronr@csgm.qc.ca](mailto:gendronr@csgm.qc.ca) | [csgm.ca](http://csgm.ca)



## Résolutions du Comité de parents, budget + avis de désignation

Présidence du CP <ccp.pres@cscdm.qc.ca>

Ven 2020-06-19 15:59

À : Gendron Robert <gendronr@cscdm.qc.ca>

Cc : Comité Parents – Conseillère Stratégique <cp.strategique@cscdm.qc.ca>

 2 pièces jointes (1 Mo)

cpcsdm\_reso\_budget2020\_maintien.pdf; cpcsdm\_reso\_avisdesignation\_futurCA.pdf;

Bonjour M. Gendron,

En lien avec notre conversation téléphonique de mercredi avant-midi, et du courriel que je vous ai envoyé en fin de soirée le même jour, je vous envoie, ci-jointes, les deux résolutions adoptées par le Comité de parents hier soir, lors de sa dernière réunion virtuelle de l'année 2019-2020.

La première réitère notre demande que soit acheminé dans les plus brefs délais l'avis de désignation aux membres actuels du CP pour le futur CA du nouveau CSSDM.

(cpcsdm\_reso\_avisdesignation\_futurCA.pdf)

La seconde demande le maintien de notre budget de fonctionnement pour la prochaine année.

(cpcsdm\_reso\_budget2020\_maintien.pdf)

Sachez que la volonté des membres du CP, exprimée par ces deux résolutions, est très ferme et bien réfléchi.

Je vous remercie de les prendre en considération et je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Marc. Etienne Deslauriers

Président du Comité de parents